

CENTRE DE FORMATION :.....
Date visite :.....
Responsable DTN chargé de l'évaluation :.....
Responsable du centre de formation :.....

<p style="text-align: center;">SAISON 2008/2009 CAHIER DES CHARGES « A POINTS » EVALUATION DES CENTRES DE FORMATION</p>

PREAMBULE

Ce cahier des charges « à points » a pour but de construire un cadre qui VALORISE, PROTEGE, ENCOURAGE la formation à tous les niveaux de la pyramide rugby.

Ce cadre de fonctionnement doit imposer une recherche d'excellence de la formation rugby française, et ceci dans le respect des valeurs spécifiques au rugby, c'est-à-dire en concevant une formation s'adressant à l'unité-totalité du jeune joueur et pas seulement à l'aspect sportif. Il faut absolument parler de formation en cours de carrière et surtout pas de reconversion pour éviter les dérives éventuelles.

Ce souci éthique nous conduit donc à défendre l'idée de double qualification du joueur avec :

- Une qualification sportive pour préparer le joueur au meilleur niveau de la compétition,
- Une qualification complémentaire qui protégera le joueur des aléas de sa vie sportive.

L'ambition du cahier des charges à points est donc de construire des parcours à géométrie variable intégrant une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences des joueurs en formation.

OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES DES CENTRES DE FORMATION des CLUBS de RUGBY

L'objectif de ce cahier des charges « à points » est d'inciter les clubs à développer un projet de formation qui assure les conditions d'une réussite sportive et sociale tout en préservant les intérêts des structures de formation des clubs et du joueur. La population des centres se situe sur le créneau 16 – 23 ans.

Tout jeune stagiaire d'un centre de formation a l'obligation d'être scolaire, universitaire ou impliqué dans un projet professionnel.

L'architecture de ce cahier des charges repose sur 4 séries de critères de qualité :

1. Les infrastructures
2. La formation sportive
3. L'accompagnement scolaire, universitaire et professionnel
4. L'efficacité de la structure de formation

A l'instar des outils d'évaluation utilisés dans tous les secteurs d'activité, ce cahier des charges a pour objet de faire apparaître les différences de qualité d'organisation, de fonctionnement et de cohérence des Centres de formation des clubs professionnels.

Cette évaluation qualitative entraîne l'attribution d'une catégorie : catégorie 1 ou catégorie 2 en complément de l'agrément délivré au centre de formation, en application du cahier des charges impératif (la catégorie 3 correspondant au simple respect du cahier des charges impératif).

JOUEURS PRIS EN COMPTE POUR L'ÉVALUATION :

- Les joueurs pris en compte pour l'évaluation sont ceux dont (conditions cumulatives):

- la convention de formation a été signée et adressée au plus tard le **1^{er} décembre 2008** (cachet de la poste faisant foi)
Les joueurs qui auront quitté le centre avant cette date ou qui intégreront le centre après cette date ne seront pas pris en compte pour l'évaluation.
- la convention de formation a été homologuée par la Commission Juridique
- le contenu de la formation scolaire, universitaire ou professionnelle a été validé par la Commission Formation FFR/LNR

- Les joueurs sous convention de formation ayant intégré (en 2008/2009) un pôle Espoir ou le pôle France sont pris en compte dans l'évaluation de l'Efficacité du centre tant sur le plan scolaire, universitaire ou professionnels que sur le plan sportif.

- La réorientation des joueurs sur le plan scolaire, universitaire ou professionnelle sera prise en compte jusqu'au **2 mars 2009** (date d'envoi de l'avenant à la convention de formation faisant foi) pour le calcul du critère de l'atteinte des objectifs pédagogiques. Seuls les avenants homologués et dont le contenu de la formation est validée seront pris en compte.

Classification qualitative des Centres de Formation

Un coefficient multiplicateur est applicable aux indemnités de valorisation de la formation en fonction du groupe auquel appartient le centre de formation.

Il n'y a pas de finalité d'imposer un modèle idéal-typique d'organisation, mais de mesurer par une évaluation indépendante la cohérence globale du projet de chaque club et son évolution saison après saison.

La transparence est un atout essentiel pour la réussite de ce projet.

La multiplication des critères et la très large répartition des points permettent à chaque centre de formation de ne pas être sensiblement affecté par un seul point d'évaluation. En d'autres termes, quels que soient les aléas, les circonstances particulières, les contraintes locales, ponctuelles ou durables, dont peuvent justifier tel ou tel autre centre, ce système d'évaluation permet par son architecture même de reconnaître objectivement, en fin de compte, les structures les plus abouties.

Tous les critères ne sont pas forcément remplis, un club peut ne répondre qu'à certains des points prévus.

Il s'agit de mettre en place un système qui évite les « bricolages » pour gagner quelques points. L'objectif de cet outil est d'inciter les clubs à investir durablement dans une structure de formation orientée vers l'excellence.

Un coefficient est attribué à chacune des 4 séries de critères de qualité en fonction de leur importance dans la réussite sociale et sportive du jeune joueur :

1. Les infrastructures _____ coefficient 1
2. La formation sportive _____ coefficient 2
3. L'accompagnement scolaire, universitaire et professionnel _____ coefficient 2
4. L'efficacité de la structure de formation _____ coefficient 3

Calcul final :

CRITERES DE QUALITE	COEFFICIENT	CATEGORIE 1 (points)	CATEGORIE 2 (points)
Infrastructures	X 1	3	2
Formation sportive	X 2	6	4
Formation Scol. Univ. Prof.	X 2	6	4
Efficacité	X 3	9	6

Conditions particulières :

Pour être en catégorie 1, le nombre de stagiaires suivant une formation débouchant sur un diplôme ou une certification reconnus par l'Etat doit être au minimum de **80%** de l'effectif du centre.

Pour être en catégorie 1, le nombre de stagiaires suivant une formation autre **qu'un Diplôme professionnel délivré par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports de niveau IV et V**¹ doit être au minimum de 70% de l'effectif du centre.

Classement Final :

Entre 20 points et 24 points : Catégorie 1

Entre 14 points et 19 points : Catégorie 2

Pour atteindre la catégorie 1, le centre de formation devra avoir obtenu des points dans chacune des 4 séries de critère.

¹ Référence : Nomenclature 1967 définie par la circulaire interministérielle n°11-67-300 du 11 juillet 1967

1. LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES

1.1 Dispositif d'hébergement :

1.1.1 Type de l'hébergement d'appui principal

Ensemble séparé à usage exclusif *20 Points*

Partie d'un collectif (Appartements), familles d'accueil, internat spécifique *10 Points*

1.1.2 Degré de dispersion des stagiaires entre l'hébergement principal et le lieu d'entraînement

80 % des stagiaires sur le même site *20 Points*

Entre 50 et 79% des stagiaires sur le même site *10 Points*

1.1.3 Degré d'autonomie individuelle proposée par la disposition de l'hébergement principal

80 % des stagiaires en chambres individuelles *20 Points*

Entre 50 et 79% des stagiaires en chambres individuelles *10 Points*

1.1.4 Blanchisserie (lave-linge et sèche-linge)

Mise à disposition pour affaires sportives et civiles *20 Points*

Mise à disposition pour affaires sportives uniquement *10 Points*

1.1.5 Degré de surveillance sur l'hébergement principal

Surveillance à plein temps *20 Points*

Surveillance de nuit *10 Points*

1.2 Restauration

1.2.1 Lieu de prise des repas midi et soir dans la semaine

Regroupement des stagiaires sur un même site (site d'hébergement, site d'entraînement) *20 Points*

1.2.2 Fréquence de préparation des repas

Midi, soir et week-end compris *20 Points*

Matin ou Midi, et soir *10 Points*

1.2.3 Préparation des repas

Par une personne spécialement affectée à cette tâche en collaboration avec un diététicien *20 Points*

Préparation par une personne spécialement affectée à cette tâche *10 Points*

1.3 Transport**Disposition d'un mini-bus pour les déplacements inter-site (lieu d'hébergement principal et lieu d'entraînement en semaine)**

Pas de besoin (site unique)	<i>20 Points</i>
Oui	<i>10 Points</i>

1.4 Installations et Equipements sportifs (Equipements utilisés pour la formation des stagiaires)**1.4.1 Caractéristiques de l'équipement principal****Nombre de sites principaux utilisés en semaine pour les entraînements**

1 site	<i>20 Points</i>
2 sites	<i>10 Points</i>

1.4.2 Bureau du Directeur Sportif du centre de formation

Bureau interne au site d'hébergement principal ou au site d'entraînement	<i>10 Points</i>
---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

1.4.3 Salle de Musculation

Salle de musculation réservée au club sur le lieu d'entraînement	<i>20 points</i>
Salle de musculation réservée au club	<i>10 points</i>

1.4.4 Salle de Soins (équipement : cf annexe 1)

Attenante au site d'entraînement et à l'hébergement principal	<i>20 Points</i>
Attenante au site d'entraînement ou à l'hébergement principal	<i>10 Points</i>

1.4.5 Matériels pour l'entraînement

Bien équipé (cf annexe 1)	<i>20 Points</i>
----------------------------------	-------------------------

1.4.7 Terrain d'entraînement complémentaire

1 terrain synthétique et 1 gymnase	<i>20 Points</i>
1 gymnase ou un terrain synthétique	<i>10 Points</i>

1.4.8 Structure de récupération

Créneau d'utilisation d'une piscine et d'un sauna/spa/hammam	<i>20 Points</i>
Créneau d'utilisation d'une piscine et/ou d'un sauna/spa/hammam	<i>10 Points</i>

1.5 Installations et salles d'études**1.5.1 Salle de cours**

Bien équipée (cf annexe 1)	<i>20 Points</i>
-----------------------------------	-------------------------

1.5.2 Salle informatique**Bien équipée (1 PC pour 2 stagiaires) avec accès internet****20 Points****Moyen (1 PC pour 4 stagiaires) avec accès internet****10 Points****1.5.3 Nombre de salles à disposition****3 salles et plus****20 Points****2 salles****10 Points****1.6 Moyens Financiers****Identification et présentation du budget****1.6.1 Part du budget du centre de formation + masse salariale des joueurs sous contrat « Espoir », par rapport au budget de la structure Professionnelle***A partir de 10 %**30 Points**Entre 6% et 9,9%**20 Points**De 3 à 5,9%**10 Points***1.6.2. Modalités de prise en charge financière par le club des frais inhérents à la formation:****1.6.2.1. Restauration***Entière (100%)**20 Points***1.6.2.2. Scolarité***Entière (100%)**20 Points***EVALUATION INFRASTRUCTURES**

CATEGORIE ①	CATEGORIE ②
<i>Entre 440 points (maximum des points) et 352 points (80% des points)</i>	<i>Entre 351 points et 264 points (60% des points)</i>
<i>3 points</i>	<i>2 points</i>

2. LA FORMATION SPORTIVE

2.1 Responsable sportif du Centre de Formation

2.1.1 Activité professionnelle principale du responsable sportif du CF

Responsable sportif salarié à temps plein *20 points*
Responsable sportif salarié à temps partiel *10 points*

2.1.2 Ancienneté au club sur sa fonction de responsable sportif du CF

5 saisons consécutives ou plus *20 points*
Entre 3 et 4 saisons consécutives *10 points*

2.2. Formation des intervenants du CF (joindre diplômes)

(le même intervenant peut être impliqué sur différents aspects de la performance)

2.2.1 Préparateur physique musculation

BEES 2 « Musculation » et/ou Maîtrise STAPS « entraînement » ou Master I STAPS « Entraînement » ou diplôme sportif de Niveau II² dans le domaine de la préparation physique *5 points*

2.2.2 Préparateur physique course / aérobie vitesse technique de course

BEES 2 Athlétisme ou Musculation et/ou Maîtrise STAPS « entraînement » ou diplôme sportif de Niveau II² dans le domaine de la course *5 points*

2.2.3 Entraîneur de techniques de combat

BEES 2 Sport de Combat et/ou Maîtrise STAPS « entraînement » ou diplôme sportif de Niveau II² dans le domaine des sports de combat *5 points*

2.2.4 Entraîneur de technique individuelle Rugby

BEES 2 Rugby et/ou Maîtrise STAPS « entraînement » ou diplôme sportif de Niveau II² dans le domaine du rugby *5 points*

2.2.5 Disponibilité des intervenants sportifs (y compris responsable sportif)

Nombre des intervenants à temps plein :
3 intervenants équivalents temps plein *30 Points*
2 intervenants équivalents temps plein *10 points*

² Référence : Nomenclature 1967 définie par la circulaire interministérielle n°11-67-300 du 11 juillet 1967

2.3. Relation avec le groupe professionnelTenue de statistiques sur l'intégration des jeunes aux entraînements de l'équipe 1 :

Intégration régulière (au moins 1 fois par semaine) de 10 joueurs ou plus du CF *20 points*

Intégration régulière de 6 à 9 joueurs (au moins 1 fois par semaine) du CF *10 points*

2.4. Mise en place d'un suivi sportif individualisé**2.4.1. Mise en place d'objectifs individualisés et évaluations des facteurs de performance (fiches d'évaluation avant fin novembre et avant fin avril)**

2.4.1.1. sur le plan rugbystique **10 points**

2.4.1.2. sur le plan physique **10 points**

2.4.2. Fiches statistiques individuelles (suivi match et entraînements) **20 points**

2.5. Suivi et Encadrement Médico-Sportif

2.5.1. IRM réalisées pour l'ensemble des joueurs intégrés au centre de formation *15 points*

2.5.2. Bilans dentaires (contenu précisé par la Commission médicale) *15 points*

⇒ *Les points sont attribués dans le cadre de l'évaluation effectuée par la Commission médicale.*

2.5.2. Organisation de réunions d'information et de sensibilisation (prévention routière/cours de secourisme/...) *5 points*

⇒ *Les points sont attribués sur la base des fiches de présence signées par les stagiaires et du dossier fourni par le club présentant le contenu de la réunion dispensée.*

EVALUATION FORMATION SPORTIVE

CATEGORIE ①	CATEGORIE ②
<i>Entre 185 (100% des points) et 148 points (80% des points)</i>	<i>Entre 147 points et 111 points (60 % des points)</i>
<i>6 points</i>	<i>4 points</i>

3. LA FORMATION SCOLAIRE / UNIVERSITAIRE / PROFESSIONNELLE

3.1. Encadrement Administratif :

3.1.1 Qualification du directeur Administratif du centre de formation³

Niveau I	20 points
Niveau II	10 points

3.1.2 Activité professionnelle principale du directeur administratif du centre de formation

Directeur administratif salarié à temps plein	20 points
Directeur administratif salarié à temps partiel	10 points

3.1.3. Ancienneté du directeur administratif du centre de formation (depuis l'agrément)

5 ans et +	20 points
Entre 3 et 4 ans	10 points

3.2. Bilan d'Orientation pour construire un projet scolaire, universitaire et professionnel compatible avec la préparation sportive (A l'entrée du centre/Chaque fin de saison /A la sortie et Trimestriel)

<i>Cohérence des bilans d'orientation pour l'ensemble des stagiaires</i>	<i>30 points</i>
<i>Cohérence des bilans d'orientation pour 2/3 des stagiaires</i>	<i>15 points</i>

3.3. Niveau³ des formations suivies (points non cumulables) :

<i>Niveau I et II:</i>	<i>20 points</i>
<i>Niveau III :</i>	<i>15 points</i>
<i>Niveau IV :</i>	<i>10 points</i>
<i>Niveau V :</i>	<i>5 points</i>

(Ex : 3 joueurs suivent une formation de niveau 1, 3 joueurs suivent une formation de niveau 2, 7 joueurs suivent une formation de niveau 5,... = application des points correspondant au niveau le plus élevé à savoir : 20 points).

3.4 Modes de Suivi Scolaire, Universitaire, Professionnel Individuel :

3.4.1. Présentation du dossier Scolaire, Universitaire, Professionnel du joueur désigné par la Commission Formation FFR/LNR(cf. contenu du dossier scolaire/Annexe 6)

<i>Dossier complet pour tous les joueurs désignés</i>	<i>30 points</i>
<i>Dossier complet pour 2/3 des joueurs désignés</i>	<i>10 points</i>

³ Référence : Nomenclature 1967 définie par la circulaire interministérielle n°11-67-300 du 11 juillet 1967

3.4.2. Mise en place d'un livret d'accueil présentant la structure et le mode de fonctionnement du centre aux joueurs (à joindre au dossier)

10 points

3.4.3. Qualité du suivi Scolaire/Universitaire/Professionnel

3.4.3.1. Cohérence entre le dossier adressé par le club en début de saison et les entretiens réalisés par la DTN

20 points

3.4.3.2. Cohérence pour tous les stagiaires interrogés lors de la visite entre le projet sportif et scolaire (emploi du temps/ individualisation du parcours/ soutien scolaire/...)

20 points

3.4.4. Aménagement des études

Mise en place d'une convention individuelle d'étalement du cycle de formation scolaire, universitaire ou professionnelle(ex : IUT en 3 ans....)

Pour 100% des joueurs intégrés au centre de formation

30 points

Pour 70 % des joueurs intégrés au centre de formation

15 points

EVALUATION FORMATION SCOLAIRE / UNIVERSITAIRE / PROFESSIONNELLE

CATEGORIE ①	CATEGORIE ②
Entre 220 points (100% des points) et 176 points (80% des points)	Entre 175 points et 132 points (60% des points)
6 points	4 points

4. CRITERES D'EFFICACITE

4.1. EFFICACITE AU PLAN SPORTIF :

4.1.1 Participation des joueurs du centre de formation aux matchs de l'équipe professionnelle

4.1.1.1 Joueurs différents rentrés au minimum 10 minutes successives sur le terrain, en championnat de France TOP 14 et PRO D2 ou en Coupe d'Europe (sur la saison) (sur le total de l'effectif du centre de formation)

7 joueurs et plus	40 points
6 joueurs	20 points
5 joueurs	10 points
4 joueurs	5 points

4.1.1.2 Nombre de matches joués en équipe professionnelle (TOP 14 et PRO D2) et en Coupe d'Europe au minimum 10 minutes successives sur le terrain (sur le total de l'effectif du centre de formation)

35 matches	40 points
30 matches	20 points
25 matches	10 points
20 matches	5 points

4.1.2 Nombre de joueurs issus du centre de formation du club (1^{ère} ou 2^{ème} division professionnelle) et signant un 1^{er} contrat de joueur de rugby professionnel ou pluriactif

4.1.2.1 Nombre de joueurs issus du centre de formation du club (1^{ère} ou 2^{ème} division professionnelle) et qui bénéficient de leur 1^{er} contrat de joueur de rugby professionnel ou pluriactif au sein du même club applicable sur la saison 2007/08 et/ou 2008/09

5 joueurs	50 points
4 joueurs	40 points
3 joueurs	30 points
2 joueurs	20 points
1 joueur	10 points

4.1.2.2 Nombre de joueurs issus du centre de formation du club (1^{ère} ou 2^{ème} division professionnelle) et qui bénéficient de leur 1^{er} contrat de joueur de rugby professionnel ou pluriactif dans un autre club (ou au sein du même club dans l'hypothèse où plus de 5 joueurs ont signé un contrat) applicable sur la saison 2007/08 et/ou 2008/09 :

6 joueurs	30 points
5 joueurs	25 points
4 joueurs	20 points
3 joueurs	15 points
2 joueurs	10 points
1 joueur	5 points

4.1.4 Joueurs sélectionnés en Equipe de France des moins de 21 ans/ moins de 20 ans/ moins de 18 ans pendant la saison(voire XV de France ou France A)

<i>4 joueurs</i>	<i>20 points</i>
<i>3 joueurs</i>	<i>15 points</i>
<i>2 joueurs</i>	<i>10 points</i>
<i>1 joueur</i>	<i>5 points</i>

4.1.5 Sélection en Equipe de France de Rugby à VII 5 points

4.1.6 Sélection en Equipe de France Universitaire 5 points

4.1.7 Joueurs intégrés au Pôle France (joueurs sous convention de formation)

<i>2 joueurs et +</i>	<i>20 points</i>
<i>1 joueur</i>	<i>10 points</i>

4.2.EFFICACITE AU PLAN SCOLAIRE

4.2.1. Pourcentage global de réussite aux examens scolaires, universitaires ou professionnels (Concerne uniquement la réussite aux diplômes et certifications reconnus par l'Etat)

<i>Au-delà de 80% de réussite</i>	<i>70 points</i>
<i>Entre 60 et 79% de réussite</i>	<i>50 points</i>
<i>Entre 50 et 59% de réussite</i>	<i>40 points</i>

4.2.2. Atteinte des objectifs pédagogiques fixés selon les modalités de la convention de formation (Deug en trois ans, ...) CONCERNE TOUS LES JOUEURS

<i>Au-delà de 80% de réussite</i>	<i>60 points</i>
<i>Entre 60 et 79% de réussite</i>	<i>40 points</i>
<i>Entre 50 et 59% de réussite</i>	<i>30 points</i>

4.2.3 Mise en œuvre d'un accompagnement à la réinsertion des joueurs sortis du centre à l'intersaison et qui n'ont pas signé de contrat professionnel (actions/entretiens/ attestation employeurs/etc...): 30 points

4.2.4. Suivi des joueurs sortis du centre de formation (depuis les 3 dernières saisons)(cf. tableau/ à rajouter dans tableau n° 2)

Suivi effectué pour 100% des joueurs 20 points
Suivi effectué pour 75% des joueurs 10 points

4.3. EFFICACITE/ Saison 2007/2008

4.3.1. Catégorie attribuée au critère « Efficacité » au centre de Formation sur la saison 2007/08 (catégorie applicable en 2008/2009)

Catégorie 1 20 points
Catégorie 2 10 points

4.4. Dossier lié à l'évaluation (scolaire, sportive, médicale...) adressé à la LNR

Dossier complet 20 points
Dossier envoyé dans les délais 10 points

EVALUATION DE L'EFFICACITE DU CENTRE

CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3
<i>Entre 435 points (maximum des points) et 348 points (80 % des points)</i>	<i>Entre 347 et 261 points (60% des points)</i>	<i>Entre 260 points et 217 points (50% des points)</i>
<i>9 points</i>	<i>6 points</i>	<i>3 points</i>

ANNEXE 1 : EQUIPEMENTS**1. EQUIPEMENTS SALLE DE SOINS**

- 1 bureau
- 1 table d'examen
- 1 machine à glace à proximité
- Des fournitures médicales en quantité suffisantes

2. EQUIPEMENTS POUR L'ENTRAINEMENT**MOYEN :**

- 1 joug
- 1 ballon pour 4 joueurs
- Des chasubles
- 5 boucliers
- 5 sacs à plaquage
- Des plots, cerceaux, assiettes, piquets et tees
- 1 tenue d'entraînement par joueur (maillot et short d'entraînement, chaussettes, sweat-shirts)
- Des équipements de protection (casque, épaulettes, plastron)

BIEN EQUIPE :

- 1 joug
- 1 ballon pour 2 joueur
- Des chasubles
- 1 bouclier pour 2 joueurs
- 5 sacs à plaquage
- Des plots, cerceaux, assiettes, piquets et tees
- 1 appareil de travail des lancés
- Du matériel spécifique au travail de vitesse (haies, chariot, ...) plus du matériel PPG (médecine Ball, cordes à sauter, ...)
- Des cardiofréquencemètres
- Des cellules de vitesse
- 1 tenue complète par joueur (maillot et short d'entraînement, chaussettes, sweat-shirts, coupe-vent, tee-shirt, survêtement, sac)
- Des équipements de protection (casque, épaulettes, plastron)

3. EQUIPEMENTS SALLE DE COURS**MOYEN :**

- 1 bureau et 1 chaise par stagiaire
- 1 tableau

BIEN EQUIPE :

- 1 bureau et 1 chaise par stagiaire
- 1 tableau blanc effaçable
- 1 rétro projecteur ou 1 vidéo projecteur (à disposition)
- 1 vidéo (TV ou écran et magnétoscope ou caméra vidéo)
- Des documents pédagogiques à disposition

ANNEXE 2 : CONTENU indicatif du DOSSIER DE SUIVI SCOLAIRE (joueurs désignés par la Commission Formation FFR/LNR))

- Fiche d'identité du joueur (sportif et scolaire, nom du tuteur, ...)
- Convention de formation homologuée
- Bilan d'orientation
- Emploi du temps du joueur
- Suivi chronologique (date de rentrée, date des examens, ...)
- Dossier d'inscription du joueur
- Aménagements de la durée du cursus...
- Récapitulatif des différents RDV avec les établissements scolaires
- Dossier de financement de la formation
- Bulletins de notes
- Compte rendu du conseil de classe trimestriel organisé avec les représentants des établissements qui fournissent le bulletin
- Justificatifs d'absence (convocations sélections FFR, ...)
- Organisation du soutien scolaire: dates, matières, professeurs, thème abordé, fiche de présence, factures de l'intervention des professeurs,...
- Avertissements
- Correspondances avec l'établissement dans lequel est inscrit le joueur (courrier, mails,...)
- Si recherche d'un stage: chronologie allant de la recherche de l'entreprise jusqu'au stage
- Compte rendu des rendez-vous avec les intervenants du Centre de formation
- Suivi des dossiers des organismes spécialisés comme le CIO ou le CIBC si besoin